

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat privé porté par la Communauté d'Agglomération Var Estère Méditerranée a été reconduit pour un an ; il se terminera en décembre 2016.

Le groupement Citémétrie/Api Provence (mandaté par la CAVEM) en assure le suivi animation. Il s'agit là d'un dispositif partenarial permettant d'encourager l'exécution de travaux par des propriétaires privés via la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé à leur profit (financier, technique et administratif) et d'aides financières. Il couvre l'ensemble du territoire de la CAVEM.

Sa réussite repose notamment sur la participation de chaque commune dans sa mise en œuvre. Cette participation passe par la connaissance du dispositif mis en place localement, ainsi que par une contribution aux actions menées, permettant d'identifier les ménages pouvant faire appel à ce PIG pour résoudre leurs difficultés.

Le bureau d'études souhaite vous rencontrer afin d'identifier ensemble de quelle manière ce dispositif communautaire a vocation à s'appliquer sur chaque commune et d'apporter une réponse satisfaisante aux difficultés susceptibles d'être rencontrées par les administrés dans leur habitat.

Est déroulée ci-dessous la trame de cet entretien.

Présentation du dispositif de PIG

Dans un premier temps, le bureau d'études réalisera une présentation succincte du dispositif :

- Les enjeux du programme,
- La philosophie du dispositif : éligibilité du public et des projets de travaux, types d'intervention en leur faveur, ...,
- L'accompagnement des porteurs de projets (dispositif d'aides financières, accompagnement technique, administratif, ...),
- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du dispositif,
- Le rôle de l'opérateur : les missions générales auprès des porteurs de projets, ainsi que les missions plus particulières qui l'amèneront à dispenser un accompagnement spécifique en direction des communes sur certaines des thématiques du PIG.

A l'issue de ce premier point, l'équipe opérationnelle recueillera les attentes de la Commune sur la mise en œuvre du dispositif (thématiques privilégiées d'intervention, connaissance et expérience passée dans la mise en œuvre de tels dispositifs d'amélioration de l'habitat, retour sur les résultats du PIG sur le territoire communal ...).

Mobilisation des communes dans le cadre du PIG

La mobilisation des communes dans le cadre du PIG – Pourquoi ?

Seront exposées les raisons pour lesquelles l'investissement des communes aux côtés de la CAVEM et de l'équipe opérationnelle est indispensable à la réussite du programme mis en œuvre sur une durée resserrée :

- Apporter une réponse satisfaisante aux administrés témoignant de difficultés dans leur habitat,
- Relayer l'opérateur dans ses missions d'information et de communication localement,
- Transmettre à l'opérateur toutes informations utiles sur des habitants identifiés comme porteurs de projets potentiels,
- Compléter, confirmer et nuancer les cibles identifiées par l'opérateur à l'issue des actions de repérage,
- Permettre la mise en œuvre des pouvoirs de police spéciale du Maire.

❶ La mobilisation des communes dans le cadre du PIG – comment ?

- Un préalable indispensable : la nomination d'un ou plusieurs référents

Référent(s) choisi(s) en fonction de la proximité du service avec les thématiques du programme, ils doivent pouvoir :

- Être l'interlocuteur de l'équipe opérationnelle et de la CAVEM sur certains dossiers,
- Assurer la présence de la commune aux comités,
- Favoriser la bonne coordination de l'opération auprès des services municipaux.

- La mobilisation des services municipaux et CCAS

Plusieurs services peuvent être largement associés au PIG :

- Le CCAS,
- Le service urbanisme,
- Le service juridique,
- Le service logement,
- L'accueil en mairie.

Ces services seront sollicités par l'équipe de suivi animation en vue de définir un partenariat autour des modes de signalement et d'échange sur les ménages accompagnés par ces services et répondant au dispositif de PIG.

Enfin, l'équipe opérationnelle évoquera avec chaque commune les actions de communication qui peuvent être mises en place.